

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

**RÉUNION EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL
20 MARS 2019**

MERCREDI, le vingtième jour du mois de mars deux mille dix-neuf (20 mars 2019), une séance extraordinaire des membres du conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux est tenue au bureau de celle-ci (630, rue Principale, Saint-Luc-de-Vincennes), à compter de DIX-NEUF HEURES QUARANTE-CINQ (19 h 45), à laquelle sont présents :

Madame Diane Aubut, mairesse de Sainte-Anne-de-la-Pérade;
Monsieur Luc Dostaler, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel;
Monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan;
Monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan;
Monsieur René Gravel, maire de Saint-Prosper-de-Champlain;
Monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes;
Monsieur Luc Pellerin, maire de Saint-Stanislas;
Monsieur Guy Simon, maire de Champlain;
Monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse.

Formant quorum sous la présidence de monsieur Gérard Bruneau, préfet de la MRC des Chenaux et maire de Saint-Maurice.

ASSISTAIT ÉGALEMENT À LA RÉUNION

Monsieur Patrick Baril, directeur général.

2. RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION

Considérant qu'en vertu de l'article 157 du *Code municipal du Québec*, les soussigné(e)s, membre du conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux, étants tous présent à la salle des délibérations le 20 mars 2019 à 19 h 45, renoncent aux formalités prescrites pour la convocation de la présente séance extraordinaire en apposant leur signature ci-après :

2019-03-065

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Considérant la tenue de la présente séance extraordinaire;

Il est en conséquence proposé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, appuyé par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, et résolu d'adopter l'ordre du jour suggéré.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

ORDRE DU JOUR

1. Lecture d'un texte de réflexion;
2. Renonciation à l'avis de convocation;
3. Adoption de l'ordre du jour;
4. Abolition du poste de coordonnateur au développement économique;
5. Clôture de la séance.

Adoptée.

2019-03-066

4. ABOLITION DU POSTE DE COORDONATEUR AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Considérant que la MRC a procédé à une réflexion sérieuse en lien avec sa structure organisationnelle;

Considérant que cette analyse démontre que l'abolition du poste de coordonnateur au développement économique est nécessaire;

Considérant qu'il est recommandé par le comité des ressources humaines de la MRC d'abolir le poste de coordonnateur au développement économique le 30 juin 2019;

Considérant que monsieur Jean Breton occupe le poste de coordonnateur au développement économique depuis le 1^{er} juin 2015;

Considérant qu'un préavis de fin d'emploi d'une durée de 4 mois sera transmis à monsieur Breton;

Il est en conséquence proposé par monsieur Christian Fortin, maire de Bafiscan, appuyé par monsieur René Gravel, maire de Saint-Prospér-de-Champlain et résolu que le préambule de la présente en fasse partie intégrante et que le poste de coordonnateur au développement économique soit aboli au 30 juin 2019.

Adoptée.

2019-03-067

5. CLÔTURE DE LA SÉANCE

À vingt heures (20 h 00), il est proposé par monsieur Guy Simon, maire de Champlain, appuyé par monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes, et résolu de lever la présente séance.

Adoptée.

DIRECTEUR GÉNÉRAL

PRÉFET